

Ages & Vie à GRIGNOLS - Ouverture : hiver 2023

Ages & Vie est née en 2008 d'une conviction forte : « nous devrions tous pouvoir choisir librement la façon dont on souhaite vieillir ». Depuis, Ages & Vie développe partout en France sa réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie (GIR2-3-4) : des domiciles partagés ouverts sur l'extérieur proposant un cadre de vie le plus normal possible. Après l'apparition du coronavirus, nous sommes plus que jamais convaincus que ce dispositif mêlant architecture bienveillante et organisation à taille humaine (seulement 8 chambres par colocation) est un choix optimum ; une solution qui protège sans isoler. A ce jour plus de 1000 personnes (88 ans en moyenne) sont hébergées et accompagnées, sur plus de quatre-vingt-dix sites dans toute la France. Fin 2024, ce sera plus de 300 nouvelles implantations sur tout le territoire, offrant 4800 chambres et permettant la création de 2000 emplois directs.

Ages & Vie à GRIGNOLS

La colocation est au cœur du dispositif Ages & Vie : à GRIGNOLS dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules, pourront bénéficier d'un accompagnement avec une présence 24h/24. Ages & Vie a construit 2 rue du Château-33690 GRIGNOLS, deux maisons d'environ 380m² qui seront louées en colocations meublées à 16 personnes âgées. Une priorité sera accordée aux habitants de GRIGNOLS et à leurs ascendants.

Les colocations Ages & Vie de GRIGNOLS seront de « vraies maisons », avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement : l'espace partagé (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles (si on le souhaite).

Nous constatons un reste à charge national moyen d'environ 1600 € MENSUELS tout compris (aides déduites : APA, Crédits d'Impôts, et Allocation Logement). Ce reste à charge qui peut être inférieur en fonction des plans d'aides départementaux comprend : le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Six emplois pérennes et non délocalisables créés

Une campagne de recrutement sera menée quatre mois avant l'ouverture de la colocation, six emplois pérennes et non délocalisables d'auxiliaires de vie vont être créés, les candidats pourront envoyer un CV et une lettre de motivation à cette adresse : recrutement@agesetvie.com (candidatures à partir du décembre 2021). Il existe de nombreux avantages à travailler en maison Ages & Vie : un lieu de travail unique, la possibilité de signer un contrat à durée indéterminé (CDI) et à temps pleins avec un planning connu à l'avance (incluant deux jours de repos consécutifs hebdomadaires), un niveau de salaire plus élevé que la moyenne (incluant des primes) et des possibilités d'évolutions et de formations importantes.

L'équipe d'auxiliaires de vie dont certain(es) habitent à l'étage avec leurs familles s'occupera de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, de la préparation et de la prise des repas, du ménage, de l'entretien du linge, des animations et de la vie sociale... Dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent seront invités par les auxiliaires de vie à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...).

Dans un contexte d'évolution de la demande aussi bien quantitativement (arrivée en dépendance de papy-boomers) que qualitativement (refus du tout EHPAD), le dispositif d'habitat inclusif Ages & vie est une 3ème voie entre le domicile classique et l'établissement. Il apporte une réponse concrète et viable à un besoin fondamental pour les personnes âgées : « être chez soi », dans des logements sécurisants, situés au cœur d'un voisinage et d'un environnement de vie (commerces, services, cabinets médicaux...).

Pour toute demande de reuseignement: 0801070809